Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 38 (1900)

Heft: 51

Artikel: Un mot pour un autre : croquis vaudois

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198471

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMPLU

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour'les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICTIÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger're, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc. Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50. ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 4e janvier, 1e avril, 4e juillet et 1e octobre. S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 45 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Deux conspirateurs vaudois.

La cour de Savoie ne put de longtemps se consoler de la perte du Pays de Vaud, la chose est notoire. Ce qu'on sait moins, c'est qu'elle caressait encore l'espoir, au milieu du xviii me siècle, soit deux cents ans après la conquête, de le reprendre aux Bernois. Elle entretenait chez nous des émissaires qui la renseignaient sur les chances de réaliser ce dessein et qui lui soumettaient des plans de guerre. Nous trouvons dans le fort intéressant ouvrage Les Anciennetes du Pays de Vaud', qui vient de paraître, les mémoires de deux de ces agents secrets, les sieurs Regard, d'Aubonne, et La Fléchère, vaudois l'un et l'autre. Ils datent de 1730 et de 1660 et contiennent des choses bien curieuses. Les lecteurs du Conteur nous sauront gré d'en reproduire des fragments. Peutêtre cela leur donnera-t-il l'idée de se procurer l'ouvrage d'où nous les extrayons et qui est bien fait pour intéresser les Vaudois amoureux des histoires de leur passé.

LE PLAN DU SIEUR REGARD.

Regard donne pour certain à la Cour de Savoie, en 1730, que de 20 familles du Pays de Vaud, dix-neuf conspireront dès qu'on leur présentera un plan de conspiration favorable à leurs intérêts. Il conseille de choisir le printemps pour l'exécution de ce plan, car à cette époque il y a toujours quantité de gens du Pays de Vaud à Berne pour des procès, qui s'empa-reront de la ville avec les Bernois de la conspiration et les troupes qui s'avanceront de tous côtés.

Comme principaux conspirateurs, Regard suggère d'engager un ou deux chefs des familles de chaque ville vaudoise qui occupent les principales charges de la magistrature et quelques-uns des « ministres prédicateurs » les plus accrédités. Il dit être déjà moralement assuré de plusieurs, et que parmi les ecclésiastiques, il a un parent qui est un des plus grands sujets qu'on puisse trouver pour une telle entreprise, qui y entrera d'abord.

En guise de récompense pour ses services, le sieur Regard se contentera du commandement d'un régiment. Il s'engage à faire aboutir la conspiration en six mois et il suppose qu'elle coûtera environ 400,000 livres.

Soixante-dix ans auparavant, La Fléchère soumettait aussi à la maison de Savoie un plan complet de reprise du Pays de Vaud. Il l'accompagnait d'un mémoire étendu donnant une foule de renseignements qui ont aujourd'hui une grande valeur historique. Laissonslui maintenant la parole:

SITUATION ET RICHESSE DU PAYS EN 1660

On ne peut rien voir de plus agréable que la face du Pays de Vaud qui regarde le dit lac

¹ Les Anciennetés du Pays de Vaud. Etrennes historiques pour 1901, publiées par Alf. Millioud, Eug. Corthésy et René Morax, avec préface de Victor Favrat. — Edité par Mignot et imprimé par Constant Pache-Varidel, - Un vol. in-13, illustré, fr. 3.

(Le Léman), dont une partie qui est remplie de beaux bâtiments, de beaux vignobles et autres belles et fertiles possessions, s'appelle la Côte, à savoir dès la baronnie de Coppet jusques à Morges. L'autre partie, qui n'est pas moins ornée ni bonne, s'appelle la Vaud, qui va depuis Morges jusques au bout du lac, du côté du pont de St-Maurice; et toute cette étendue est remplie de villes, bourgs, châteaux, villages, vignobles et de collines, abondantes en toutes sortes de fruits.

Au bas, sur le rivage du lac, il y a des villes et des bourgs en bons nombre, qui sont peuplés de beaucoup d'habitants qui tirent leur subsistance, les uns de leurs biens particuliers, les autres de ce qu'ils font à culture, les autres de ce qu'ils arrentent, les autres du commerce qu'ils ont sur le lac, qui leur donne, entre autres, la commodité de trafiquer avec ceux de Genève, et de porter leurs denrées en France, qui consiste à une prodigieuse quantité de fromages qui se font dans les montagnes de Gruyère et ès dépendances de Berne et de Fribourg et des frontières de la Franche-Comté, outre quantité de toiles et de peaux que l'on tire de St-Gall et des Suisses. Le reste du pays, du côté du con-bant, du levant et septentrion, est partagé en des agréables plaines et collines qui toutes sont abondantes en fruits, blés, fourrage et bétail...

Il est certain que le pays serait très riche sans les grandes débauches et chicanes des habitants, parce qu'ils ont en abondance de tout, et que le commerce des canaux et des voitures leur fournit de grands avantages, outre ceux qu'ils perçoivent des montagnes en divers endroits, dans lesquels ils tiennent une grande quantité de vaches, de génisses, de poulains et autres, n'y ayant pas une moindre ville ou communauté qui n'ait des biens en commun assez considérables, desquels l'administration est annuellement confiée à des personnes nommées par le public, auquel elles rendent aussi annuellement compte.

MŒURS DES HABITANTS.

Le pays est fort peuplé, et combien qu'il ne paye aucune taille à la seigneurie pour les biens qu'ils possèdent, ils se taillent assez entre eux par les diverses chicanes qu'ils se font pour peu de chose les uns aux autres, et par les débauches qui leur sont assez fréquentes, qui est la cause qu'en général ils ne sont pas plus pécunieux; ils sont de leur nature assez fiers et rustres, ayant toujours vécu sous des coutumes qui n'étaient pas, comme dès quelque temps, rédigées par écrif, en vertu desquelles ils observent une justice fort briève, avec une bonne police en tous lieux. Il sont communément assez adroits et amateurs des armes et fort soigneux à retenir et à conserver les privilèges qu'ils tiennent de la bénignité des ducs de Savoie, à raison desquels ils sont souvent aux prises avec les baillis.

FORCES DU PAYS.

La partie du Pays de Vaud voisine du lac n'a point de défense capable que celle des châ-

teaux... Quant au centre du pays, il n'y a aucune place fortifiée, n'y ayant point de villes bien muraillées que celles de Lausanne, d'Yverdun, de Payerne, Avenche et Nyon, et aucunnement, (un peu) Moudon.

Ce qu'il y a de plus considérable est que tous les hommes capables de porter les armes sont enrôlés dès l'âge de quinze ans. . Et s'il arrivait que!que alarme dans un lieu, soit de jour, soit de nuit, il y a des commis dans tous les villages, qui ont leur rendez-vous ordonné pour y conduire promptement tous leurs hommes en bon ordre.

Pour faciliter au besoin l'alarme dans le pays, il y a dans toute l'étendue d'iceluy en certaines éminences des bûchers de bois secs, lesquels on garde en temps de guerre pour y mettre le feu, afin de donner par ce moyen l'alarme, et si elle était donnée en quelque lieu que ce fût, elle le serait aussi dans un brief temps par tout le pays, au moyen du brûlement des autres bûchers, qui se correspondent les uns aux autres.

La milice du pays est assez façonnée aux armes par les continuels exercices qu'on lui fait faire dès environ six années, y ayant des commis qui en ont le commandement en chaque commune, et le soin de veiller que les armes soient toujours en état et que chaque mousquetaire ait sa livre de poudre, deux de balles, et sa masse de mèche, et que personne n'absente le jour destiné pour l'exercice sans légitime cause, ou congé d'iceux, à peine de châtiment.

CE QUI FAIT LA FORCE DE BERNE.

Le canton de Berne, qui est le plus puissant et le plus formidable des cantons qui composent la république des Suisses, ne tire ses meilleures forces que du Pays de Vaud, où la noblesse et les peuples sont plus adroits et plus courageux que dans le reste des états de Berne, et même sont plus fidèles, dociles et obéissants que les Allemands sujets de Berne, lesquels se sont souvent soulevés contre la seigneurie pour des moindres vétilles Et la dite ville n'a point eu de plus assurés secours que ceux qu'elle a tirés du Pays de Vaud, pour ranger les dits Allemands dans leur devoir. Et en effet, on a vu par expérience que les dits Allemands sont des grossiers, maladroits et peu courageux, et qui ont toujours été battus par ceux du Pays de Vaud.

Si donc on trouvait le moyen de lever le Pays de Vaud aux Bernois, on leur lèverait en même temps leurs principales forces et ce qui fait le plus grand lustre de leur canton, lequel serait réduit au pied médiocre et ne serait plus si formidable au dedans comme il l'est aux autres cantons, ni au dehors comme il l'est à ses voisins.

Un mot pour un autre.

CROQUIS VAUDOIS

On a souvent reproché aux Vaudois d'avoir peine à se servir du « mot propre ». Il en est même qui, - p'us qu'à leur tour, - se servent

du « mot d'à côlé »; et c'est souvent, quand ils veulent faire les plus belles phrases, qu'il leur arrive de prendre, sans y songer, une expression pour une autre.

Que celui qui, à cet égard, n'a jamais commis quelque brioche, ose lancer à nos campagnards ou non-lettrés, la première pierre!

Ceux qui sont appelés à manier sans cesse l'art difficile de la parole, sont ordinairement, vis-à-vis de ceux qui commettent quelques fautes oratoires, les plus indulgents et les plus miséricordieux. On constate cela tous les jours,

Il n'en est pas moins vrai qu'au nombre de ces quiproquo ou de ces petites « gaffes » de style, il en est d'amusantes et qui me reviennent parfois à l'esprit pour me mettre en gaîtė.

En voulez-vous quatre exemples. Voici le premier.

I. A LA MONTAGNE. - M. le municipal X accompagne le jeune pasteur Z. Celui-ci fait, pour la première fois, dans sa paroisse, la collecte en faveur des incurables. Il ne connaît pas encore tous les ménages. Nos deux collecteurs arrivent devant un fort beau chalet.

Leurs propriétaires, M. et M^{mo} N, s'entretiennent au pied de l'escalier qui conduit à la galerie de leur demeure.

Le municipal présente le nouveau pasteur. Celui-ci, en toute simplicité, s'informe si M. et M^{me} N. ont famille.

- Hélas non! monsieur le pasteur, interrompit le municipal avec une voix solennelle et hautement timbrée... C'est vraiment dommage que M. et Mme N. n'aient pas travaillé à la popularité de la paroisse... C'est regrettable à tous égards! Ils n'ont rien d'enfants.

Certes! je prends bien part, dit le jeune

Et les deux collecteurs s'en furent plus loin, échangeant de fortes pensées sur l'inégalité des positions sociales

II. AU CERCLE: - Ils sont autour d'une table, où de vieux amis et habitués prennent leur collation du soir.

Arrive M. X, « ambassadeur de commerce, faisant dans les savons. » Il vient de rentrer d'un long voyage dans les cantons d'alentour.

- Alors, dit-il, ce brave ami G., ce copain si sociable et si gai, n'est pas là? Où est-il donc?

- Comment! vous ne savez pas, mon bon monsieur, dit un des vieux du groupe, en prenant une prise de tabac, il est mort en trois jours et nous l'avons enterré la semaine dernière.

Pas possible!

- Ohlc'est vraiment bien dommage, monsieur, car on peut dire que M. G. apportait une grande animosité dans notre cercle. .

- Oui, certes, c'était un gai compagnon.

III. A LA CUISINE. - Le docteur M. est venu s'y asseoir un instant au milieu d'une odeur d'omelette et de farine grillée fort appétis-sante. Il vient de visiter une des filles de la ferme. La mère, une bonne grosse Suzon, au teint pivoine, manie les instruments culinaires et souffle son feu, tout en faisant un bout de causette avec le docteur.

Celui-ci, tout en simulant de l'écouter, la contemple et s'extasie avec quelque émotion sur cette face féminine apoplectique et rubi-

— En vérité, tante Suzon, lui dit-il, en ces temps d'anémie et de pâles couleurs, pour dire que vous soyez anémique, on ne peut pas vous faire ce reproche.

- Eh bien, avouez, monsieur le docteur, que la nourriture me profite.

Et qu'elle vous met du beau vermillon sur les joues...

- Ce n'est pas de refus!

= Tout de même, faites attention de ne pas piquer un de ces quatre matins une congestion cerébrale.

Une conjection ! moi? Ouah! répondit Suzon. Il ne faut pas que ça vous inquiète. De mère en fille, nous avons toutes été comme ça sanguinaires dans notre famille...!

IV. EN FORÊT. - M. le syndic X (qui est aussi membre du conseil de paroisse et délégué au Synode) est en tournée, la veille de cette assemblée ecclésiastique, avec un jeune municipal, dans la partie supérieure des forêts du district.

Arrivés en un endroit sauvage, près d'un haut mamelon, ces messieurs sont frappés de l'aspect ravagé de cette partie de la forêt. Des troncs de sapins coupés apparaissent en grand nombre émergeant des broussailles. Ils semblent autant de pierres funèbres d'un cimetière.

Un vieux bûcheron est là tout près de la lisière fumant sa pipe en façonnant des fagots.

 Dites donc, citoyen, qu'est-ce qui s'est passé dans ce bois? Qui a fait cette razzia de sapins?

- Ah! vous ne savez pas, monsieur le syndic!... Eh bien, c'est ce sacré synode d'il y a, deux ans. Il t'a rongné ces sapins comme des joncs. Tous les vents s'en sont mêlés et il a fallu couper et remettre en ordre tout ce fourbi.

- A qui la faute, dites-vous?
- A ce synode d'il y a deux ans... Ne vous

en rappelez-vous pas?

Le syndic sourit et, sans vouloir corriger directement son interlocuteur, dit à son municipal, afin que l'autre comprit :

- Ah! c'est le synode!... Je n'aurais pas cru cela... mais hâtons-nous, François.

- Monsieur le syndic est pressé? dit le bû-

Oui, nous avons encore à courir, et puis il faut que, demain, je sois à Lausanne, à St-François, pour l'ouverture du Cyclone

- Ah! voilà!

N'allez pas m'en vouloir, cher Conteur, de vous avoir écrit ces lignes. N'est-ce pas qu'il peut arriver à chacun de se tromper et comme le disait un de nos instructeurs militaires de jadis - de « faire des fautes d'orthographe en parlant ».

Un vieil abonne des bords de la Veveyse.

Yô faut remettre lo relodzo.

Onna maison iô ia prâo dè tot, l'est bin cllia âo Dâvi Bricou; lè tsamps et lè prâ que l'ont sè comptont pè pousès, la prao papai dein lo gardaroba, et dâi mâobllio? Jamé maison dè païsan n'ein a zu atant! que ne sâvont papi ïo

Faut bin derè que Dâvi a prâo zu dé tot dè son côté et sa fenna, la Rosette, sein comptà que l'âi a apportà on pecheint trossè, a zu prâo assebin de se père et mère vu que l'étâi tota soletta et que n'iavai pas fauta dé partadzi avoué nion. Dein lo veladzo, lo Dâvi passè don po lo pe retso après lo syndico, assebin lè chalands ne vont pas mangua à lao felhie, la Rosalie que va coumeniyi l'an que vint.

Et, n'est pas tot, la fenna âo Dâvi à onco gros à preteindre d'on part de côtés : à Velàlo-Tsâno, l'âi a la tanta Zaline qu'a oquiè coumeint cinquanta millè, à cein que diont, que dussont reveni à la Rosette qu'est la pe proutse; à Carcagny d'amont, l'âi a l'oncllio Toinon, qu'a on pou mein, se vo volliâi, mà adé on galé magot; et à Fouilly-lè-Nebllio, le cousin Fréderi! et à Remaofon, l'oncilio Samuïet! enfin quiet l'a a preteindre quasu dein ti lè veladzo dao distri.

Ya on part dè senannès, la Rosette qu'avâi héretâ dè 'na vilha tanta, est z'ua avoué se n'hommo, queri tot lo commerço avoué lo tsai à étsilès; y'avâi hormi lè papai 'na tropa dè galés màobllio que l'ont menà dévant tsi lo Dâvi; adon, coumeint lo teimps bargagnive, l'ont tot cein reduit à la remise pu sont montâ ão pailo baire on verro.

Ora, ma pourra Rosette, se fe lo Dâvi, que dào dianstre veinno férè dè tot cé commerço! n'ein dza prâo mâobllio que no gràvont et no z'eincoblliont perquie; m'einlévai s'on vâo savâi ïo tot cein fourrâ! attiuta, Rosette, se t'é d'accoo, no faut férè on eincan po tot, cein reveindre et, l'ardzeint, ne sareint prao io lo mettrè, qu'ein dis-tou?

Rein dè cein! fe la Rosette, y'âmèré mi qu'on mè trossè lè brés petou què reveindre. cein que mé vint dè ma tanta! la Rosalie, vâote pas êtrè conteinta dè lè z'avâi quand vindrâ à sè maria! pu se tè gravont à la remise, sa-

tou pas lè férè monta ao lénau!

Et bin, va que sai de! mâ, ia on relodzo. et faut portant pas lo laissi pè lo lénau, faut lo férè martsi po pas que sè rouillâi; ïo dâo diabllio porrâi-t-on bin lo mettrè? Ice, n'ein ein dza ion; âo pailo à la Rosalie, l'âi a cè galé que sa marraina l'âi a bailli; à l'hoto, ia lo gros morbier que vint du ton père-grand; ao pailo âo vôlet, ia lo relodzo à coucou que vint dè tsi no ; ne sè pas ïo dâo dianstre foudrâi lo peindrè.

Sédès-vo quiet, noutron mâitre? dese adon lo vôlet, pisque vo z'âi dza prâo relodzo pertot, vo faut lo crotsi défrou, à l'eingon dè la fenêtra ; vâo allâ rein dè mi et lè dzeins que passèront perquie porront ao mein savai l'haora que l'est! Po lo remontadzo, laissi mè pi fére; quand bin mè foudra l'étsila, à mè lè

Et l'est dinse que l'ont fé; mâ lè dzeins, quand l'ont vu po lo premi iadzo cé relodzo. sè sont créva dè rire et sédès-vo coumeint diont ora âo Dâvi ? Dâvi dâo cadran!

Voix et souvenirs.

Ce nouveau volume de M. Alfred Ceresole, qui sort de presse, ne tardera pas à faire son chemin et à prendre place dans de nombreuses bibliothèques de famille. Ce sera là, du reste, un joli cadeau d'étrennes.

Les « Voix et Souvenirs » ont le grand mérite de nous entretenir de choses qui nous touchent de près et nous remettent en mémoire divers événements inscrits dans notre histoire L'auteur y peint, d'une plume alerte, nombre de croquis et de tableaux de mœurs pris sur le fait, et qui constituent une lecture des plus attachantes.

Les premières pages sont consacrées aux cloches, qui nous envoient du haut des airs leurs sons tristes ou joyeux, dans les différentes phases de la vie. Ces pages nous font faire la connaissance des principales cloches de nos églises; elles nous apprennent leurs noms, les inscriptions qu'elles portent et autres intéressants détails sur leur âge et leur

Mentionnons encore un autre chapitre: Les gaîtés de la réclame. Rien n'est plus amusant en effet que l'ingéniosité de ses moyens; on nous raconte là des choses vraiment inimaginables et qui font passer de gais instants.

Un sujet moins gai est celui qui a trait à diverses particularités et inscriptions murales de l'intérieur des cachots, recueillies dans nos établissements de détention. Le repentir, la colère, le désespoir, les murmures contre le sort, les sentiments les plus divers, en un mot,